

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE D</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>
---	---

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Bertrand MALQUIER

**Séance publique du JEUDI 28 MARS 2024 à 18h00**

Date de convocation : 14 mars 2024

<b>Délibération</b>
<b>N°C2024_41</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	
<b>Suffrages exprimés :</b>	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

**SECRETARE DE SEANCE** : ALVAREZ Jean-Michel

**PRESENTS** : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; AZIBERT Gérard ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI Emma ; BONHOMME Mireille ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CARLESSO Christine ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; GUENFICI Alexandre ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RIO Jean-Louis ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VILLEGAS Jean-Antoine ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : BOUTIE Catherine ; GIARDINA Vincenzo ; MALQUIER Bertrand ; PY Michel ; VICO Alain

<p><b>EXCUSES</b> : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; HUYNH-VAN Nathalie ; PINET Marie-Christine ; ROCHER Edouard</p> <p><b>EXCUSES EN COURS DE SEANCE</b> : BOUTIE Catherine (jusqu'à la délibération N°C2024_42) ; CHING Monique (jusqu'à la délibération N°C2024_43) ; GIARDINA Vincenzo (jusqu'à la délibération N°C2024_44) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2024_45) ; PY Michel (jusqu'à la délibération N°C2024_43)</p>	<p><b>EXCUSES AVEC PROCURATION</b> : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; CHARPENTIER Christine ; FAURAN Jean-Paul ; GOUIRY Catherine ; HERNANDEZ Joël ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; RENAULT Régine ; THIVENT Viviane</p> <p><b>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE</b> : CHING Monique (à partir de la délibération N°C2024_44) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération N°C2024_68)</p>
--	--

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Désignation de représentants**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation représentants IUT Perpignan – Carcassonne - Narbonne**

L'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan est implanté sur les sites de Perpignan, Narbonne et Carcassonne.

Le site de Narbonne accueille les spécialités suivantes : Carrières juridiques et Génie chimique, Génie des Procédés. Les statuts de celui-ci ont été revus et le Grand Narbonne dispose désormais d'un siège au sein du Conseil d'Institut.

Il convient de désigner un représentant titulaire et son suppléant, conformément à l'article 9 des statuts ci-annexés.

Les conditions de désignation sont les suivantes :

- L'article L.2121-21 du CGCT dispose que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret.
- Dans ce cas, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
- L'article L.2121-21 précise que le Conseil Communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
- Par ailleurs, ledit article indique que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».
- Par application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

Après appel à candidature, sont proposés : Monsieur Jean-Michel ALVAREZ comme représentant titulaire et Madame BELLOTTI comme représentante suppléante.

**En l'absence d'autre candidature et conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Michel ALVAREZ et Madame BELLOTTI sont désignés respectivement comme représentant titulaire et suppléant au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan.**

Pièce jointe à la délibération :

Statuts

Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Bertrand MALQUIER,



Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).*